PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Marcel, tenue à la salle municipale de Saint-Marcel, le 1 juin 2020 à 20 heures, heure normale de l'est.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Diane Turcotte
Siège #3 - Jocelyn Couillard
Siège #4 - Jacques Morin
Siège #5 - Réjean Couture
Siège #6 - Poste vacant

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Hélène Bélanger

Absence motivée

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Hervé Dancause et madame Sonia Bisson, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

102-06-20

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Couillard, appuyé par Jacques Morin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer;

QUE toutes les personnes présentes à ce Conseil, soit les élus(es) et la directrice générale et secrétaire-trésorière respecte la distanciation sociale de 2 mètres;

QUE cette séance de conseil soit enregistrée et disponible par audio sur le site internet de la municipalité.

1 - <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

103-06-20 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1 - Séance ordinaire du 4 mai 2020
4 - FINANCES ET GESTION ADMINISTRATIVE
4.1 - Acceptation des comptes
4.2 - Rapport financier 2019
4.3 - Entretien du plancher de la grande salle de l'édifice municipal
4.4 - Dépôt de la démission de madame Hélène Bélanger et avis de la vacance au poste de conseiller # 1
5 - RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS
6 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE
6.1 - Demande au ministère des transports du Québec (MTQ)
6.2 - Achat d'une débroussailleuse, modification de la résolution 216-12-19
6.3 - Achat de calcium liquide et calcium en flocon
7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
7.1 - Achat d'une laveuse pour habit de combat
8 - VARIA
9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Turcotte, appuyé par Jocelyn Couillard et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit accepté tel que lu et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

104-06-20 **3.1 - Séance ordinaire du 4 mai 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Couillard, appuyé par Réjean Couture et résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mai 2020 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES ET GESTION ADMINISTRATIVE

105-06-20 **4.1 - Acceptation des comptes**

Il est proposé par Diane Turcotte, appuyé par Jocelyn Couillard et résolu unanimement que la liste des comptes présentée aux membres du Conseil soit acceptée et autorisée pour paiement :

GRAND TOTAL DES COMPTES : **53 564.83 $**

ADOPTÉE

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, Sonia Bisson, de la Municipalité de Saint-Marcel certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

_____
Sonia Bisson
Directrice générale et secrétaire-trésorière

106-06-20 **4.2 - Rapport financier 2019**

CONSIDÉRANT QUE le rapport et les états financiers de la municipalité de Saint-Marcel pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2019 ont été déposés et présentés aux membres du Conseil le 28 mai 2020 par la comptable, Audrey Lavoie de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Couture, appuyé par Jacques Morin et résolu unanimement;

QUE le rapport et les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 préparés par *Raymond Chabot Grant Thornton* soient adoptés tels que présentés, et de soumettre ledit rapport au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

107-06-20 **4.3 - Entretien du plancher de la grande salle de l'édifice municipal**

Il est proposé par Jocelyn Couillard, appuyé par Diane Turcotte et résolu unanimement;

DE mandater l'entreprise Entretien ménager Brille-Net pour effectuer le décapage et le cirage de plancher de l'édifice municipal pour la somme de 700.00 $ incluant les taxes.

ADOPTÉE

108-06-20 **4.4 - Dépôt de la démission de madame Hélène Bélanger et avis de la vacance au poste de conseiller # 1**

Le président d'assemblée donne la parole à Sonia Bisson, directrice générale et secrétaire-trésorière, laquelle, conformément aux dispositions de l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, dépose la lettre de démission de madame Hélène Bélanger, à titre de conseillère de ladite municipalité, laquelle est datée du 28 mai, a été reçue le même jour et est effective en date de ce jour, 1 juin 2020. Elle informe de plus le conseil municipal de la vacance au poste de conseiller #1, le tout conformément aux dispositions de l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Elle informe les membres du Conseil qu'une élection était déjà prévue pour le poste #6. Considérant la pandémie de la COVID-19, et selon le décret numéro 177-

2020, du 13 mars 2020 et l'arrêté ministériel 2020-003 du 14 mars 2020, tout président d'élection ne doit pas publier d'avis d'élection durant la période de déclaration d'urgence d'état sanitaire.

5 - RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Quelques discussions concernant les différents comités.

6 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE

109-06-20 **6.1 - Demande au ministère des transports du Québec (MTQ)**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a fait installer une lumière clignotante à l'intersection des routes 216 et 285, il y a quelques années;

CONSIDÉRANT QUE cette intervention bien qu'elle ralentisse la circulation, ne règle pas nécessairement le problème de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs accidents ont eu lieu à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE durant la saison hivernale, une autre problématique est d'assurer une bonne vision aux intersections, car il y a une très grande accumulation de neige;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pense que l'installation de panneaux d'ARRÊT installés aux 4 coins régleraient définitivement les problèmes de vitesse et de vision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Turcotte, appuyé par Réjean Couture et résolu unanimement:

QUE la municipalité demande au MTQ qu'il fasse les vérifications et études requises pour modifier la signalisation à cet endroit;

QUE le MTQ informe la municipalité de ses intentions et du délai d'intervention;

QUE la présente résolution soit transmise à madame Odile Béland, directrice générale de la région Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE

110-06-20 **6.2 - Achat d'une débroussailleuse, modification de la résolution 216-12-19**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 216-12-19 doit être modifiée en changeant le dépositaire d'équipement, par celui de l'entreprise Avantis et en modifiant le montant par celui de 9 890 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Morin, appuyé par Jocelyn Couillard et résolu unanimement:

QUE la municipalité de Saint-Marcel achète une débroussailleuse latérale Woody pour la somme de 9 890 $ chez le dépositaire Avantis;

ADOPTÉE

111-06-20 **6.3 - Achat de calcium liquide et calcium en flocon**

Il est proposé par Diane Turcotte, appuyé par Jocelyn Couillard et résolu unanimement;

D' acheter 30 sacs de calcium en flocon de la coopérative de Saint-Pamphile pour la somme de 29.99 $ excluant les taxes pour 30 sacs;

D' acheter du calcium liquide de la compagnie Sel Icecat inc. pour le prix unitaire de 0,33 $ par litre.

ADOPTÉE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

112-06-20

7.1 - Achat d'une laveuse pour habit de combat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire l'achat d'une laveuse pour les habits de combat;

CONSIDÉRANT QUE la laveuse sera acheté conjointement avec la municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE les frais inhérents seront répartis entre les deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Couture, appuyé par Jacques Morin et résolu unanimement;

D' acheter une laveuse spécialement conçue pour laver 2 à 3 habits de combat et conditionnellement à ce que celle-ci soit installée à Saint-Marcel.

ADOPTÉE

8 - VARIA

Seuls les points demandant des délibérations sont retenus aux fins du procès-verbal.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

113-06-20

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Turcotte, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 20.35 heures.

Hervé Dancause	Sonia Bisson
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Hervé Dancause, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hervé Dancause, maire